Envoyé en préfecture le 20/02/2025 Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 038-213802374-20250218-DEL_2025_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 7 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS: 11 EN FONCTION: 11 PRESENTS: 7 VOTANTS: 7 CONTRE: 0

ABSTENTION: 0 POUR: 7

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY

Michèle, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Étaient absents : VENERA Christophe

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/05 : Cimetière – approbation du règlement

Monsieur le Maire expose que la commune ne dispose pas d'un règlement relatif au fonctionnement du cimetière.

La mise en place de ce document semble pertinente pour :

- Préciser les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique et le maintien du bon ordre et de la décence au sein de ce lieu de recueillement.
- Rappeler la règlementation en vigueur et les dispositions propres au fonctionnement du cimetière communal.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de règlement du cimetière.

Celui-ci sera tenu à disposition du public en mairie et publié sur le site internet de la commune. Un exemplaire sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat, du renouvellement d'une concession ou sur simple demande pour les concessions en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le règlement du cimetière communal.

PRECISE que les dispositions de ce règlement prendront effet à la publication de celui-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : Date de publication :

2 0 FEV. 2025

Le Maire, Bernard MICHEL

